

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Article 1 :

L'élève reconnaît avoir eu communication du Règlement Intérieur de l'IFSI et s'engage à le respecter.

Article 2 : EXCLUSION DE L'ELEVE

Dans le cas de non respect du Règlement Intérieur, un élève peut être exclu temporairement ou définitivement de l'IFSI.

Article 3 : SECURITE SOCIALE

L'élève en formation préparatoire n'a pas le statut d'étudiant. Il doit être en règle avec la Sécurité Sociale.

Article 4 : CNIL

Informations CNIL :

« les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi individuel au cours de la formation. Les destinataires des données sont : C.Régional, ARS, terrains de stages et organismes en relation avec l'IFSI.

Conformément à la LOI « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat».

Arles, le :

(Mention manuscrite)

Signature

Lu et Approuvé